

les sympathies plus lentes. Messire Quiblier, le supérieur du Séminaire de Montréal, se trouve dans tous les lieux à la fois par lui ou ses amis, et sa parole toujours si persuasive, est admirable dans cette circonstance par le langage de la charité.

Les citoyens de Montréal qui s'attachent à leur occupations nombreuses, pour assister avec une rigide ponctualité aux assemblées des comités qui aident puissamment à rendre les collectes plus productives, à part les loyales sommes qu'ils ont souscrites eux-mêmes, mériteraient une honorable mention, si leur conduite dans cette circonstance solennellement n'était pas au-dessus de toute élogé. La récompense pour tant de charité est dans l'avenir.

Toutes les paroisses du pays montrent le même dévouement, le même zèle et la même charité que Montréal et Québec; les listes de souscriptions sont là pour en rendre témoignage.

— On écrit au *Canadien* :

Monsieur le Rédacteur, — Je ne doute pas que ce ne soit pour vous un plaisir de faire connaître à vos lecteurs le fait suivant:

Les élèves du collège de St-Hyacinthe avaient formé entre eux une souscription pour fêter la St-Jean-Baptiste; mais aussitôt que la nouvelle de l'incendie de St-Roch leur a été connue, ils ont renoncé spontanément au plaisir que leur promettait cette fête, pour consacrer l'argent qu'ils y destinaient, à secourir ceux des élèves du Séminaire de Québec qui, par suite de ce désastre, se trouvent maintenant dans les plus fâcheuses circonstances. La somme de trente-trois piastres, envoyée ici par eux dans ce but, a été reçue hier par M. le supérieur.

Cet acte de générosité fait certainement beaucoup d'honneur aux élèves du collège de St-Hyacinthe, et prouve, en même temps, avec quel bonheur on réussit à former le cœur de la jeunesse dans cette précieuse institution.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L. J. CASALTY, prêtre,

Directeur du Petit-Séminaire de Québec.

Québec, 11 juin 1845.

Liste des effets donnés par les paroissiens de St. Louis de Kamouraska pour les incendies de St. Roch.

8	1-3	douz. de Draps	£25	0	0
3	1-4	dito Robes	18	10	0
2	8-12	dito Surtouts	16	0	0
3	8-12	dito Pantalons	8	16	0
3	11-12	dito Vestes	7	11	0
2		dito Gilets	6	0	0
3	3-4	dito P. Bas	7	17	6
13	1-12	dito de Calines	7	17	6
9		dito Chemises d'hommes	19	4	0
7	2-12	dito dito pour femmes	9	5	0
1	3-12	dito dito	1	16	0
7	1-12	dito Châles	5	9	0
1	2-12	dito Mouchoirs de poche	4	11	8
6		Coupons de toile du pays	15	8	
1		Coupon de flanelle	5	0	
3		dito d'Etoffe	2	10	0
2		Casquettes	2	6	
1		Coupon de Batiste	1	3	
4	10	Minots de Patates	20	10	0
92		Quintaux de Farine	68	8	9
3		Vaches	7	10	0
50		Moutons	25	0	0
400		Livres de viande salée	8	6	8
36		Livres de Beurre	2	6	0
1		Lot Catalogne	5	0	
1		P. Souliers	5	9	
2		Chapeaux	10	0	
1		P. Rasoirs	10	0	
1	1-2	douz. Serviettes	11	0	
2	2-12	dito Robes d'enfants	1	6	0
1	1-12	dito de Toies d'oreillers	1	1	8
4		dito Chemises d'enfants	2	3	4
1	1-2	dito de grands Tabliers	18	0	
1	2-12	dito de petits dito	7	0	
1	1-12	dito Surtouts d'enfants	2	17	6
1	7-12	dito Bonnets dito	15	6	
1	11-12	dito Jupons	13	16	0
1		Manteau	1	0	0
30		Hunes d'Etoffe	7	10	0
4		Jupons d'enfants	4	0	
9		Cravates	4	6	
1		Pr. Bottes	7	6	
2		Pr. Souliers	8	0	
3		Catalognes	7	6	
5		Mantelets	6	3	
56		Morceaux de Savon	1	6	0
1		Peau de Mouton	2	0	
1		Pr. Souliers	2	6	

5	Pr. dito pour enfants	1	0	0
6	Pantalons pour enfants	7	6	
2	P. Draps pour dito	5	0	
3	Paillasses	15	0	
9	Couvre-pieds	4	10	0
1	Petit dito	5	0	
1	Côté de Cuir	1	0	0
1-4	Vg. Drap	1	17	6
3	Aunes d'Etoffe bleue	15	0	
7	Coupons d'Indienne	17	6	
1	dito Coton barré	5	0	
7	dito dito jaune	7	0	
4	Chapeaux d'hommes	4	0	
7	dito pour femmes	17	6	
6	Coupons Shirting	1	5	0
1	Canail	2	6	
24	Quarts de Poissons dont douze quarts ont été naufragés	9	0	0

Outre en argent la somme de £320 5 6

Autres contributions reçues des paroisses suivantes, à venir jusqu'au 4 juin.

Cap-Santé	£47	8	14
Ecureuils et St. Raymond	21	16	0
St. Ambroise	33	17	1
Ange Gardien	6	11	0 1/2
Révd. M. Moilaud, missionnaire à la Grose-Isle	2	9	6
—5 juin.—			
L'Islet	27	0	0
St. Michel	33	0	0
Cap St. Ignace	6	1	6
St. Foy	19	5	0
Rivière du Loup (en haut)	18	15	0
Rivière-Ouelle	50	0	0
St. Anne (Côte de Beaupré)	13	5	9
St. Jean de l'Isle	24	13	0
J. Bte. Larue	5	0	0

—7 juin.—

Yamachiche	12	10	0
St. Famille	1	7	0
St. Jean de l'Isle	7	10	0
Beaumont	20	11	8
St. Jan Dorchester, lac Champlain	203	11	7
Quartier St. Jean, Québec	5	23	5

La paroisse de Beaumont a donné, outre la somme inscrite dans cette liste, des effets au montant de £27 environ, et quelques-uns de ses habitants ont eu l'ingénieuse idée de préparer et tailler le bois de trois petites maisons qu'ils vont expédier au comité de secours.

On vient de recevoir £5 du docteur Fortier de St. Michel.

CANADA.

Nous supplions le *Transcript* de ne pas se tourner le sang de ce que, à propos de la vente de la terre St. Gabriel, nous donnons à nos compatriotes le conseil de ne point se défaire de leurs biens-fonds ni de leurs propriétés. Ce journal trouverait donc à nous applaudir si nous étions capable de voir avec indifférence, bien plus, d'encourager notre propre origine à s'exproprier et à se faire, par cela même, comme le disait M. Leslie, dans son Adresse Electorale de 1840, le *charroyeur d'eau* de ses co-sujets britanniques. Puis pour mieux faire sentir combien nous lui avons ébranlé le système nerveux, le *Transcript* s'écrie: "Est-ce que l'*Aurore* se fait l'avocat de la barbare tenure féodale du Bas-Canada, à cause des craintes entretenues par son Editeur que si elle disparaissait, l'anglais et l'irlandais s'établiraient d'une manière plus dense dans les paroisses du pays." Vraiment notre confrère a bien fait de prononcer le mot Bas-Canada après celui de *tenure féodale*; sans cela, nous nous serions cru au beau milieu de l'Angleterre et nous eussions cru entendre parler un paysan du Yorkshire contre son lord féodal. Est-ce que le *Transcript* nous croit assez loin de son pays pour que nous ignorions que la tenure féodale est en Angleterre et non pas dans le Bas-Canada? Nous croyons que l'Editeur de ce journal est un avocat assez récemment reçu au pays. S'il en est ainsi, il doit avoir étudié le système de tenure seigneuriale en force dans le Bas-Canada. Or, nous lui demandons à lui, homme de lumière et de conscience (car nous nous obstinons à croire que l'avocat et la conscience ne sont pas deux choses incompatibles) si le mode de tenure qui a fait en ce pays un propriétaire à peu près sur vingt individus, peut raisonnablement être qualifié de féodal, n'y aurait-il que cette seule raison à donner? Ne doit-il pas convenir plutôt que la féodalité règne tout de bon en Angleterre où il n'y a pas un propriétaire par vingt mille individus: où même la loi fondamentale de l'Etat interdit au vassal le droit à la possession sienne du fonds et l'attache à la glèbe comme un être dégénéré, trop heureux encore de pouvoir recueillir la subsistance de sa famille sur un territoire qui produit plus d'or à son seigneur que de froment à celui qui le cultive de ses propres mains; ce qui peut s'appliquer plus spécialement à l'Irlande victime de la féodalité anglaise. S'il est vrai que la tenure qui porte mieux le caractère de la féodalité est aussi anti-britannique que les journaux anglais de ce pays.